

**Certificat d'examen de type
n° F-05-D-1638 du 6 octobre 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011226-D16

**Compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR
type L16C4M**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction, et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

FABRICANT :

LANDIS+GYR – 30, avenue du Président Auriol – BP 3150 – 03115 MONTLUÇON – France.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type accordé à la société LANDIS+GYR par le certificat n° F-04-D-044 du 14 janvier 2004 relatif au compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR type L16C4M.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR type L16C4M diffère du type approuvé par le certificat précité par la possibilité de l'utiliser avec une fréquence nominale de 60 Hz. Les inscriptions réglementaires sont modifiées en conséquence.

Les autres principales caractéristiques sont inchangées.

SCELLEMENTS :

Les modalités de scellement sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires du compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR type L16C4M indiquent une fréquence nominale égale à 60 Hz le cas échéant (voir annexe).

Les autres inscriptions réglementaires sont inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification sont inchangées à l'exception de la valeur de la fréquence nominale qui doit correspondre à celle du marquage réglementaire.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011226-D16 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 14 janvier 2014.

REMARQUE :

Les indications relevées à distance ne sont pas contrôlées par l'Etat.

ANNEXES :

Inscriptions réglementaires.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-05-D-1638 du 6 octobre 2005

Compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR type L16C4M

Inscriptions réglementaires

Compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR type L16C4M version 60 Hz

